

OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT INITIEE PAR



DE 455.640 DE SES PROPRES ACTIONS EN VUE DE LA REDUCTION DE SON CAPITAL

Présentée par :



Etablissement Présentateur et Garant



Conseil

INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE UMANIS



Le présent document relatif aux autres informations de la société UMANIS a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (l'« AMF ») le 10 décembre 2013, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF et à l'instruction n°2006-07 du 25 juillet 2006.

Ce document a été établi sous la responsabilité de la société UMANIS.

Le présent document complète la note d'information visée par l'AMF le 10 décembre 2013 sous le numéro 13-659, en application d'une décision de conformité en date du 10 décembre 2013 (la « Note d'Information ») relative à l'offre publique de rachat initiée par UMANIS sur ses propres actions (l'« Offre ») en vue de leur annulation.

Le présent document d'information est disponible sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et d'UMANIS (www.groupeumanis.com) et peut être obtenu sans frais auprès de :

UMANIS, 7/9 rue Paul-Vaillant Couturier – 92300 Levallois-Perret – France

KEPLER CAPITAL MARKETS, 112 avenue Kléber – 75116 Paris – France

ATOUT CAPITAL, 164 boulevard Haussmann – 75008 Paris – France

SOMMAIRE

INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF	3
1. PRESENTATION DE L'INITIATEUR.....	4
1.1. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT UMANIS	4
1.1.1. Dénomination sociale	4
1.1.2. Forme juridique	4
1.1.3. Siège social.....	4
1.1.4. Exercice social	4
1.1.5. Durée	4
1.1.6. Objet social	4
1.2. ACTIVITES DE LA SOCIETE.....	5
1.2.1. Situation financière et comptable	5
1.2.2. Présentation et évolution récente.....	5
1.2.3. Perspectives du groupe.....	8
1.2.4. UMANIS en bourse	9
1.2.5. Modification du capital social – Structure du capital	10
1.3. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL D'UMANIS	11
1.3.1. Capital social.....	11
1.3.2. Clauses statutaires obligatoires	11
1.3.3. Transmission des actions (article 15 des statuts).....	11
1.3.4. Forme des actions (article 10 des statuts).....	11
1.3.5. Droits et obligations attachés aux actions (article 11 des statuts)	12
1.3.6. Titres donnant accès au capital.....	12
1.3.7. Autres instruments financiers non représentatifs du capital	13
1.3.8. Pacte d'actionnaires	13
1.4. ADMINISTRATION ET DIRECTION DE LA SOCIETE	13
1.4.1. Présidence et représentation	13
1.4.2. Composition du conseil d'administration	13
1.4.3. Commissaires aux comptes	15
1.5. FACTEURS DE RISQUE	16
1.5.1. Risques liés à l'évolution des effectifs.....	16
1.5.2. Capacité à fidéliser les collaborateurs.....	16
1.5.3. Risques liés au marché	17
1.5.4. Risques liés à la technologie.....	17
1.5.5. Risques juridiques.....	17
1.5.6. Propriété intellectuelle	17
1.5.7. Dépendances éventuelles	17
1.5.8. Partenariats.....	17
1.5.9. Actifs nécessaires à l'exploitation.....	18
1.5.10. Assurances	18
1.5.11. Risques liés à la concurrence	18
1.5.12. Nouveaux entrants sur le marché	18
1.5.13. Risques liés aux acquisitions futures et leur intégration	19
1.5.14. Risques clients	19
1.5.15. Risques fournisseurs.....	19
1.5.16. Risques financiers.....	19
1.5.17. Risques et conséquences de l'activité sur l'environnement	20
1.5.18. Faits exceptionnels et litiges	20
2. MODALITES DE FINANCEMENT ET FRAIS LIES A L'OFFRE.....	21
2.1. INCIDENCE DE L'OPERATION SUR L'ACTIONNARIAT.....	21
2.2. INCIDENCE DE L'OPERATION SUR LES COMPTES D'UMANIS	22
2.3. INCIDENCE DE L'OPERATION SUR LA CAPITALISATION BOURSIERE.....	22
3. ENGAGEMENTS D'APPORTS A L'OFFRE.....	23
4. PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS	24
5. COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA SOCIETE PUBLIES DEPUIS LA PARUTION DE SON RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL SUR LES COMPTES CONSOLIDES AU 30 JUIN 2013.....	25
6. ATTESTATION DES PERSONNES RESPONSABLES DE L'INFORMATION RELATIVE A UMANIS	28

INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, il est précisé que les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables d'UMANIS figurent dans (i) le rapport financier annuel de la société se rapportant à l'exercice clos au 31 décembre 2012 publié le 29 avril 2013 et (ii) le rapport financier semestriel de la société pour le premier semestre clos au 30 juin 2013 publié le 30 août 2013 qui sont incorporés par référence, sous réserve de ce qui est indiqué dans le présent document.

Ces documents sont disponibles sur le site Internet de la société (www.groupeumanis.com).

Les faits significatifs survenus depuis la publication du rapport financier semestriel sont repris dans le présent document.

1. PRESENTATION DE L'INITIATEUR

1.1. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT UMANIS

1.1.1. Dénomination sociale

La société a pour dénomination sociale : « UMANIS ».

1.1.2. Forme juridique

UMANIS est une société anonyme à conseil d'administration, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 403 259 534.

1.1.3. Siège social

Le siège social de UMANIS se situe au :
7-9, rue Paul Vaillant Couturier
92300 Levallois Perret.

1.1.4. Exercice social

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

1.1.5. Durée

La durée de la société est fixée à 99 ans à compter de son immatriculation au registre de commerce sauf le cas de dissolution anticipée ou de prorogation décidée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

1.1.6. Objet social

La société a pour objet tant en France qu'à l'étranger :

- les prestations de services informatiques (expertise, développement, support technique) relatives à toutes technologies et procédés connus ou inconnus à ce jour, y compris télématique, bureautique, télécommunication) ;
- la formation par tous moyens ;
- la création de banque de données, création et commercialisation d'outils informatiques et logiciels professionnels et grand public ;
- l'achat et la vente de tous logiciels, matériels et équipements, le commerce électronique ;
- l'édition de toute publication sur tous supports connus ou inconnus à ce jour ;
- la conception, le développement et l'exploitation de services de communication électronique intérieure et/ou extérieure ;
- toutes prestations de conseil et/ou d'assistance dans les domaines ci-dessus énumérés ;
- la prise de participations, par tous moyens, dans toutes sociétés, entreprises ou affaires, existantes ou à créer, spécialisées dans le secteur des prestations de services informatiques, telles que, notamment, le conseil, les études, la formation, la maintenance et l'ingénierie, et dans le secteur de la vente de matériel informatique

et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, immobilières et mobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ci-dessus ou à tout objet similaire ou connexe de nature à favoriser le développement du patrimoine social.

La société peut agir directement ou indirectement, soit seule, soit en association, participation, groupement ou société, avec toutes autres personnes ou sociétés et réaliser sous quelque forme que ce soit les opérations entrant dans son objet.

1.2. ACTIVITES DE LA SOCIETE

1.2.1. Situation financière et comptable

Informations financières résumées

Données consolidées (en K€)	30/06/2013 6 mois	30/06/2012 6 mois	31/12/2012 12 mois	31/12/2011 12 mois	31/12/2010 12 mois
Chiffre d'affaires	50 856	44 014	88 004	81 151	54 653
Résultat opérationnel courant	1 941	2 561	5 917	6 642	3 810
Résultat opérationnel	1 307	2 385	5 604	5 812	3 702
Résultat avant impôts	938	2 467	5 469	4 870	3 869
Résultat net part du groupe	7	1 310	2 837	3 637	2 656
Capitaux propres part du groupe	19 757	18 696	19 825	17 477	14 059
Endettement financier brut	36 921	21 560	16 757	18 176	7 591
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4 895	2 061	3 390	1 754	1 564
Endettement financier net	32 026	19 499	13 367	16 422	6 027

Le groupe HELICE a été acquis le 30 avril 2013. De ce fait, sa contribution aux comptes consolidés arrêtés au 30 juin 2013 se limite à 2 mois d'activité.

1.2.2. Présentation et évolution récente

Créée en 1990, UMANIS est une société de conseil et d'ingénierie. UMANIS accompagne ses clients grands comptes sur la globalité de leurs projets informatiques (conseil, développement, intégration, tierce maintenance applicative, infogérance et formation) selon plusieurs modes d'intervention : la prestation sur site, le forfait, en centre de services partagés et en mode SAAS.

Les événements importants dans le développement des activités d'UMANIS sont les suivants :

- 1990** Après 10 années passées à la direction des études et recherche d'EDF, Laurent PIEPSZOWNIK, crée la société EUROPSTAT. Rapidement, la société complète son métier d'analyste statistique avec les métiers d'architecte de bases de données et de concepteur de système d'accès aux données de type « business intelligence ».
- 1993** Forte de son expertise sur le traitement et l'exploitation des données (data management), en reporting réglementaire et en analyse statistique, l'entreprise développe une offre spécifique pour les laboratoires pharmaceutiques et étend son activité de recherche clinique (CRO) sur l'ensemble du processus de développement et de mise sur le marché des médicaments.
- 1994-1999** Le groupe accélère sa couverture du marché de la business intelligence, signe plus de 30 partenariats et investit massivement sur la formation de ses collaborateurs afin de réaliser des prestations couvrant l'ensemble des technologies de l'information appliquées à la gestion de la relation client (CRM) et à Internet (e-business).
- 1998** Introduction sur le nouveau marché de la bourse de Paris.
- 2000** Changement de nom, EUROPSTAT devient UMANIS. Création d'une nouvelle entité UMS/CALL ONE (centre de contact multicanal), afin de compléter son offre en gestion de la relation client.

2000-2007	Le groupe rationalise ses process et revoit l'organisation des fonctions supports afin de réduire ses coûts de fonctionnement, gagner en efficacité et accroître sa compétitivité. Création en 2006 du centre de services nearshore de Tours. En parallèle, UMANIS se recentre sur son territoire et ses métiers historiques que sont la business intelligence, le CRM et le WEB/IT et assoit sa position d'acteur spécialisé.
2009-2010	Renforcement des investissements dans les domaines de la veille technologique, de la formation, de la communication et du marketing. Acquisition d'une ESN (Entreprise de Services du Numérique) au Kazakhstan afin d'assurer la continuité d'un contrat de support des infrastructures informatiques de la North Caspian Operating Company (NCOC), consortium dirigé par Total qui regroupe six compagnies pétrolières exploitant en mer Caspienne un des plus gros gisements dans le monde.
2011	Acquisition de 100% du capital du groupe AURA (conseil et ingénierie informatique ; CA 2010 de 25,3 M€) afin de renforcer notamment le portefeuille d'offres en infrastructure et production et les référencements auprès des grands donneurs d'ordre.
2013	Prise de participation de 51% dans le capital du groupe HELICE (conseil en infrastructure et production informatique ; CA 2012 de 39 M€). Conformément à ses engagements, et après expiration du délai d'exercice des droits de préemption des actionnaires et suite à l'agrément des actionnaires réunis en assemblée générale le 29 juillet 2013, UMANIS a procédé à l'acquisition de 58.333 actions de la société groupe HELICE auprès de Mesdames Julie et Charlotte COLTIN. Suite à cette opération, UMANIS détient 60% du capital et des droits de vote de groupe HELICE

Le groupe UMANIS est présent sur les métiers suivants :

Activités ESN (Entreprise de Services du Numérique) :

L'activité historique en conseil, ingénierie et infogérance en technologies de l'information est structurée autour de plusieurs pôles d'expertises que sont la business intelligence, le CRM, le WEB/IT, les infrastructure et production.

UMANIS offre à ses clients essentiellement composés de grands comptes une offre d'accompagnement complète sur l'ensemble du cycle de vie de leurs projets IT, du conseil au développement d'applications et l'intégration de logiciels jusqu'à l'infogérance et la formation selon plusieurs modes d'intervention : la prestation sur site, le forfait, en centres de services et en mode SAAS.

- Le conseil

Le groupe accompagne les entreprises dès la genèse de leur projet en leur proposant des prestations adaptées à leurs besoins spécifiques comme les études (opportunité, faisabilité, risques et impacts), l'audit (actifs IT, architecture technique et applicative), la gouvernance (urbanisation, rationalisation du SI), l'aide au choix d'outils, l'AMO/AMOE (assistance à la maîtrise d'ouvrage et à la maîtrise d'œuvre) ou encore la conduite des plans de changement au sein de l'organisation.

Ces prestations se basent sur l'analyse systématique des processus métiers des organisations afin d'aligner au mieux le système d'information qui les supporte, dans une logique d'urbanisation et de rationalisation des technologies et des ressources.

- L'assistance technique

Le groupe a adopté une politique commerciale offensive depuis ces dernières années visant à transformer cette activité en assistance technique groupée (ATG) en centres de services, qui permet d'apporter une réponse en termes d'optimisation des coûts pour ses clients et de maintien de la rentabilité pour le groupe. Une part significative du chiffre d'affaires de cette activité s'est donc naturellement déplacée vers les activités en centre de services qui ont enregistré une forte croissance sur cette même période.

Notons que le marché de l'assistance technique est particulièrement concurrentiel avec la présence de toutes les importantes sociétés de services présentes chez les grands comptes. De plus, il est frappé de plein fouet par la pression sur les coûts qui aurait atteint un « seuil plancher » mais qui reste à son niveau au plus bas d'après les analystes.

- Le forfait

La capacité du groupe à s'engager sur des projets au forfait en termes de résultats, de qualité des livrables et de respect des délais est particulièrement appréciée par ses clients grands comptes.

Le groupe a su capitaliser et mettre en place des outils et des méthodes propriétaires qui lui permettent de tenir ses engagements tels que :

- Qualitis™, le référentiel qualité pour la gestion de projet ;
- Ukm™, l'espace documentaire de capitalisation (frameworks, « accélérateurs », abaques de chiffrage) ;
- Symphonie™, méthodologie projet (cycle Y, UML) ;
- SIBI™, méthodologie de conception de SI BI.

- Le centre de services

Le groupe s'est positionné dès 2006 sur les prestations de services mutualisées au niveau des ressources humaines comme des infrastructures afin de répondre aux pressions croissantes sur les coûts IT et préserver ainsi sa compétitivité. Ces prestations ont pour particularité d'être contractualisées en unités d'œuvre et en niveaux de services (SLA), et d'offrir de vraies capacités de montée en charge.

Depuis, l'offre en centre de services (inshoring total ou partiel, AT groupée, centres de nearshore de Tours et de Nantes avec sites sûrs), enregistre une croissance à deux chiffres tirée notamment par les contrats d'infogérance applicative (TMA) et les projets au forfait.

- L'intégration de logiciels

L'activité intégration est constituée par la vente de licences. Il est à noter que les grands comptes, l'essentiel de la clientèle du groupe, achètent en direct leurs licences auprès des éditeurs.

Autres activités

- La recherche clinique (CRO : Contract Research Organisation)

Dans le cadre de ses activités décisionnelles, UMANIS a développé dès 1993 une offre sectorielle dédiée au secteur de l'industrie pharmaceutique et plus particulièrement la recherche clinique et les problématiques propres à la collecte des données et l'analyse des essais cliniques.

- Le centre de contacts multicanal UMS

UMANIS dispose d'un centre de contacts multicanal certifié NF Service « centre de relation client – NF 345 » par l'AFNOR, qui propose la gestion des flux entrants (services et support clients, SAV) comme sortants (conquêtes, télévente, fidélisation, rétention, enquêtes).

- Achat/vente de matériels informatiques

UMANIS dispose également d'une activité « revente de matériels informatiques » via sa filiale UMANIS COMPUTER.

- Activité en matière de recherche et développement

Le groupe s'est significativement investi en matière de recherche et développement, notamment sur les sujets suivants :

- les architectures des systèmes d'information ;
- les infrastructures réseau, calcul et stockage ;
- la sécurité des systèmes d'information ;
- les systèmes de communications unifiées ;
- le travail collaboratif ;
- la gestion de la mobilité au sein des applications de l'entreprise ;
- la sécurité des communications numériques ;
- les progiciels de gestion intégrés ;

- la sécurité des échanges dématérialisés ;
- les systèmes de formation à distance ;
- les plateformes de commerce électronique ;
- les systèmes d'aide à la décision ;
- l'acquisition de données en milieu industriel.

1.2.3. Perspectives du groupe

Le groupe intervient sur des marchés en phase de consolidation particulièrement concurrentiels mais qui restent structurellement porteurs sur le long terme, tirés par :

- La recherche continue de leviers d'optimisation de la productivité, de l'efficacité opérationnelle et de la rentabilité des organisations sur des marchés toujours plus ouverts et concurrencés ;
- L'informatisation croissante des entreprises depuis les années 80 ;
- L'externalisation croissante auprès de sociétés de services spécialisées des processus annexes au cœur de métier des organisations afin de mieux maîtriser les coûts et la qualité.

Le groupe réalise l'essentiel de ses activités sur le marché des services Informatiques, marché qui a été aussi impacté par la crise avec une croissance de 0% (source Syntec Numérique – IDC novembre 2012). Alors que la croissance économique devrait être également atone en 2013, le marché des services IT devrait également se contracter avec une décroissance entre -0,4% et -0,9% selon les analystes.

Ce marché est caractérisé par une forte pression sur les coûts de prestations informatiques qui semblent, d'après les analystes, avoir atteint un seuil au plus bas depuis le plus fort de la crise de 2009. Les prix de vente (TJ) restent donc au plus bas et les perspectives de correction à la hausse restent faibles même si on constate une certaine prise de conscience des entreprises confrontées à la dérive de la qualité des prestations et de delivery des projets.

Il est à noter également que le marché de l'emploi reste tendu avec une faible mobilité des consultants qui préfèrent attendre la sortie de crise et une pénurie sur les juniors ayant 2 à 3 ans d'expérience.

Afin de préserver sa rentabilité, sa compétitivité et de renforcer ses positions sur ses marchés, le groupe a mis en place une stratégie qui consiste à :

- Industrialiser son offre de services pour offrir des prestations mutualisées (AT groupée) avec un engagement renforcé sur la qualité délivrée à un coût particulièrement compétitif (offre centres de services en nearshore, inshore partiel ou total) et ce, sur tous les domaines d'expertises du groupe ;
- A développer ses prestations au forfait via des offres spécialisées métiers à forte valeur ajoutée telles que le risk management dans la bancassurance (fraude, crédit / souscription, blanchiment, marché), le reporting réglementaire (Bâle 3, Solvency II, etc.), Le CRM, le big data, la rapid BI, le master data management, la gestion de campagnes multicanal, le pilotage des rémunérations variables, la planification et l'élaboration budgétaire, etc. ;
- A renforcer sa pression commerciale sur les domaines les plus porteurs tels que la business intelligence ;
- A se positionner fortement sur des domaines d'expertises et de compétences qui seront porteurs demain telles que les applications mobiles, le data mining, les plateformes analytiques in-memory, les appliances ou encore le cloud computing.

Les principaux objectifs du groupe en 2013 sont donc dans la continuité de ceux de 2012, à savoir :

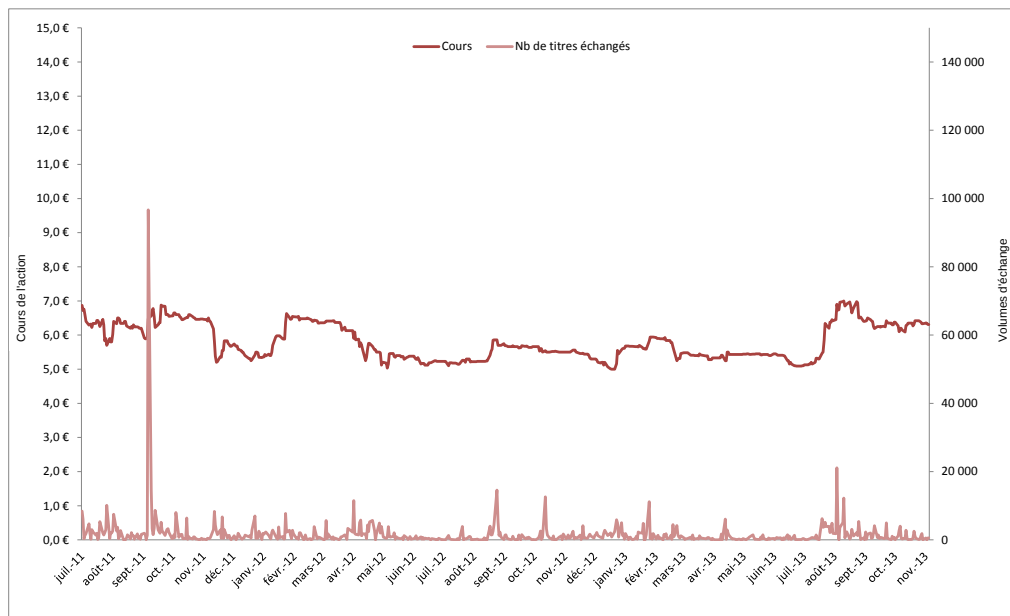
- Poursuivre l'amélioration de la rentabilité de ses activités ;
- Maintenir le taux d'inter-contrat au plus bas ;
- Soutenir la croissance organique de ses activités les plus porteuses par une politique de recrutement volontaristes et une pression marketing forte.

1.2.4. UMANIS en bourse

UMANIS est une société cotée en bourse depuis décembre 1998. Elle est actuellement cotée sur NYSE Euronext, compartiment C sous le code ISIN FR0010949388 (mnémonique UMS).

Evolution du cours de l'action et des volumes échangés

Source : NYSE Euronext (juillet 2011 à novembre 2013)



L'Assemblée Générale Mixte réunie le 2 septembre 2013, a approuvé la première résolution relative au projet de transfert des titres de la société de NYSE EURONEXT - Compartiment C vers le compartiment ALTERNEXT. Cette résolution s'inscrit dans une démarche de réduction des coûts, le système multilatéral de négociations d'ALTERNEXT offrant un cadre plus adapté à la taille et aux besoins de la société.

Le Président, agissant sur délégation et décision du conseil d'administration du 15 novembre 2013 de la société UMANIS, a décidé de mettre en œuvre le transfert des titres de la société de NYSE EURONEXT - Compartiment C vers le compartiment ALTERNEXT.

A titre indicatif, la date prévue de la radiation de NYSE EURONEXT - Compartiment C et de l'admission sur ALTERNEXT des actions UMANIS est le 31 janvier 2014.

1.2.5. Modification du capital social – Structure du capital

Le conseil d'administration, réuni le 16 avril 2013, a décidé de procéder à l'annulation de 37 850 actions détenues en auto détention représentant 1,63% de son capital, conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale des actionnaires du 28 juin 2012.

Le capital social d'UMANIS se compose désormais de 2 278 205 actions d'une valeur nominale de 1,10 euros.

Répartition du capital et des droits de vote au 25 novembre 2013 :

	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote*	% du capital	% du total de droits de vote*
Laurent Piepszownik - PDG	808 971	1 617 942	35,51%	46,27%
SC LP **	75 554	151 108	3,32%	4,32%
(a) Sous total concert Laurent Piepszownik	884 525	1 769 050	38,83%	50,59%
Olivier Poulligny - DG	252 498	504 996	11,08%	14,44%
SC OPY ***	100	100	0,00%	0,00%
(b) Sous total concert Olivier Poulligny	252 598	505 096	11,09%	14,44%
(a) + (b) Sous total concert Laurent Piepszownik & Olivier Poulligny	1 137 123	2 274 146	49,91%	65,03%
Auto-détention	11 742	11 742	0,52%	0,34%
Public	1 129 340	1 210 921	49,57%	34,63%
Total	2 278 205	3 496 809	100,00%	100,00%

* calculés conformément aux dispositions de l'article 223-11 du Règlement général de l'AMF

** SC LP : société civile contrôlée par Laurent PIEPSZOWNIK

*** SC OPY : société civile contrôlée par Olivier POULLIGNY

1.3. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL D'UMANIS

1.3.1. Capital social

Le capital social de la société est fixé à 2.506.025,50 euros. Il est divisé en 2.278.205 actions de 1,10 euros de valeur nominale chacune, intégralement libérées. Les actions de la société sont admises sur le compartiment C du marché réglementé de NYSE Euronext à Paris sous le code FR0010949388 (mnémonique UMS).

1.3.2. Clauses statutaires obligatoires

- Titres au porteur identifiables (article 12 des statuts)

En vue de l'identification des détenteurs de titres la société est en droit de demander, à tout moment, contre rémunération à sa charge payée à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom, ou s'il s'agit d'une personne morale la dénomination, la nationalité, l'année de naissance, ou s'il s'agit d'une personne morale l'année de constitution, et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

Conformément aux dispositions de l'article L. 228-3-1 – II du nouveau Code de Commerce et sous les sanctions mentionnées à l'article L. 228-3-3 du même Code, la société est également habilitée, à l'issue de ces opérations, à demander à toute personne morale propriétaire de ses actions et possédant des participations dépassant le quarantième du capital et des droits de vote de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital social de cette personne morale ou des droits de vote qui sont exercés aux assemblées générales de celle-ci.

- Franchissement de seuil

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir une fraction égale à 2,5%, 5%, 7,5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 1/3, 50%, 90% ou 95% du capital ou des droits de vote, est tenue, dans les quinze jours de l'inscription en compte des titres qui lui permettent d'atteindre ou de franchir ce seuil, de déclarer à la société, par lettre recommandée avec avis de réception, le nombre total des actions et le nombre des droits de vote qu'elle possède. Cette obligation s'applique également lorsque la participation au capital social devient inférieure aux seuils ci-dessus.

A défaut d'avoir été régulièrement déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarées sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de la régularisation de la notification, et ce, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant 5% au moins du capital ou des droits de vote en font la demande lors de l'assemblée générale.

1.3.3. Transmission des actions (article 15 des statuts)

Toutes les cessions d'actions sont libres.

Les cessions d'actions sont réalisées dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

1.3.4. Forme des actions (article 10 des statuts)

Les actions sont nominatives ou au porteur.

Elles donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires publiées ou à intervenir.

Conformément aux articles L.228-1 et L.228-3 du nouveau Code de Commerce, s'agissant tant de titres au porteur que nominatifs, lorsque leur propriétaire n'a pas son domicile sur le territoire français au sens de l'article 102 du Code Civil, tout intermédiaire peut être inscrit pour le compte de ce propriétaire. Cette inscription peut être faite sous la forme d'un compte collectif ou en plusieurs comptes individuels correspondant chacun à un propriétaire. L'intermédiaire inscrit est tenu, au moment de l'ouverture de son compte, soit auprès de la société émettrice, soit de l'intermédiaire financier habilité teneur de comptes, de déclarer dans les conditions fixées par décret, sa qualité d'intermédiaire détenant des comptes pour le compte d'autrui.

1.3.5. Droits et obligations attachés aux actions (article 11 des statuts)

Sous réserve de ce qui sera stipulé au troisième paragraphe ci-après, le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action donne droit au même nombre de voix, avec un minimum de une voix.

Toutes les actions sont de même catégorie et confèrent les mêmes droits tant dans la répartition du bénéfice que du boni de liquidation.

Un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative de deux ans au moins au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double bénéficiera, dès leur émission, aux actions nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire en raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double sous réserve des exceptions prévues par la Loi.

Aux termes de la cinquième résolution adoptée par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 18 novembre 1998, le droit de vote double a été conféré avec effet immédiat à toutes les actions dont il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins à la date de ladite assemblée, étant précisé que les actions résultant de la division du nominal des actions inscrites nominativement depuis plus de deux ans bénéficieront également du droit de vote double.

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 6 mars 2000, il a été précisé que le droit de vote double bénéficiera de plein droit et à effet immédiat, aux actions nouvelles résultant de la division du nominal des anciennes actions inscrites nominativement depuis plus de deux ans, et décidée par ladite assemblée.

1.3.6. Titres donnant accès au capital

A la date du présent document, il existe des Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise (BSPCE) et des Bons de Souscription d'Actions (BSA).

- Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise (BSPCE)

A la date du présent document, le détail des BSPCE susceptibles d'être exercés figure ci-après :

		Laurent PIEPSZOWNIK – PDG				
		Nombre	Parité	Prix	Nombre Total	Exercice
Autorisation AGE du 28/06/2005 pour 10% du capital social	BSPCE 10-05 attribués par le CA du 06/10/05	25 000	1 BSPCE donne droit à 1 action nouvelle	14,225	25 000	90% à compter du 07/10/2005 10% à compter du 07/10/2006 Exerçables sans limitation de durée
Autorisation AGM du 29/06/2007 pour 10% du capital social	BSPCE 10-07 attribués par le CA du 31/10/07	75 000	1 BSPCE donne droit à 1 action nouvelle	10,65	75 000	90% à compter du 31/10/2007 10% à compter du 31/10/2008 Exerçables jusqu'au 31/10/2017
	BSPCE 05-08 attribués par le CA du 16/05/08	55 242	1 BSPCE donne droit à 1 action nouvelle	7,15	55 242	90% à compter du 16/05/2008 10% à compter du 16/05/2009 Exerçables jusqu'au 16/05/2018

Total BSPCE attribués	155 242
Total BSPCE exercés	0
Solde BSPCE	155 242

- Bons de Souscription d'Actions (BSA)

A la date du présent document, le détail des BSA susceptibles d'être exercés figure ci-après :

		Laurent PIEPSZOWNIK - PDG				
		Nombre	Parité	Prix	Nombre Total	Exercice
Autorisation AGE du 26/06/2010 240.000 Bons Max	BSA 08-10 attribués par le CA du 30/08/2010	14 100	1 BSA donne droit à 1 action nouvelle	7,1	14 100	100% à compter du 30/08/2010 Exercables jusqu'au 29/08/2015

Total BSA attribués	14 100
Total des BSA exercés	0
Solde BSA	14 100

1.3.7. Autres instruments financiers non représentatifs du capital

Néant

1.3.8. Pacte d'actionnaires

Néant.

1.4. ADMINISTRATION ET DIRECTION DE LA SOCIETE

1.4.1. Présidence et représentation

La société est dirigée et représentée par Monsieur Laurent PIEPSZOWNIK qui est Président Directeur Général.

Monsieur Olivier POULIGNY remplit la fonction de Directeur Général Délégué.

1.4.2. Composition du conseil d'administration

La composition des organes sociaux d'UMANIS est la suivante :

Monsieur Laurent PIEPSZOWNIK, Président du conseil d'administration.

Administrateurs :

- Olivier POULIGNY
- Eric DELAFONTENNELLE
- Claude VIBERT-GUIGUE
- Maïlys LAFITTE
- Sophie DUPREZ

Autres fonctions exercées par les mandataires sociaux au sein du groupe :

Prénom, Nom Mandat social	Autres fonctions au sein de la société et/ou du groupe
Laurent PIEPSZOWNIK Président Directeur Général – Administrateur	Président de : UMANIS Luxembourg UMANIS Investissement UMANIS Innovative Services (Espagne) Gérant de : UMANIS CONSULTING UMANIS MANAGED SERVICES
Olivier POULIGNY Directeur Général Délégué - Administrateur	Président de : UMANIS COMPUTER GROUPE HELICE HELICE UMANIS KAZAKHSTAN Directeur Général de : UMANIS Investissement Gérant de : UMANIS INSTITUT UMANIS BPO (Maroc)
Eric DELAFONTENNELLE Administrateur	Aucune autre fonction exercée au sein de la société et/ou du groupe
Claude VIBERT-GUIGUE Administrateur	Aucune autre fonction exercée au sein de la société et/ou du groupe
Maïlys LAFITTE Administrateur	Aucune autre fonction exercée au sein de la société et/ou du groupe
Sophie DUPREZ Administrateur	Aucune autre fonction exercée au sein de la société et/ou du groupe

Mandats et/ou fonctions exercés par les mandataires sociaux dans d'autres sociétés :

Prénom, Nom Mandat social	Mandats et/ou fonctions exercés dans d'autres sociétés
Laurent PIEPSZOWNIK Président Directeur Général Administrateur	Liquidateur (liquidation amiable) de : VISPORT (depuis le 27/11/2007) SPORTAIL (depuis le 10/12/2007) Gérant de : Société Civile LP CHANTE A COOK SCI 7/9 PAUL VAILLANT COUTURIER SCI PONT DE L'ARCHE
Olivier POULIGNY Administrateur Directeur général Délégué	Gérant de : Société Civile OPY SCI 7/9 PAUL VAILLANT COUTURIER SCI PONT DE L'ARCHE
Eric DELAFONTENNELLE Administrateur	Néant
Claude VIBERT-GUIGUE Administrateur	Néant
Maïlys LAFITTE Administrateur	Néant
Sophie DUPREZ Administrateur	Gérant de : CROUSTI PAIN Vice-président de : UTPMC CGPME Nationale Administrateur de : RSI National et Régional Fédération de la Boulangerie CNT Agefos Pme

1.4.3. Commissaires aux comptes

Commissaires aux comptes titulaires :

DELOITTE & ASSOCIES, représenté par Gabriel ATTIAS
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Début de renouvellement de mandat : nommé par l'assemblée générale ordinaire du 25 juin 2010.

Fin de mandat : mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

EXELMANS AUDIT ET CONSEIL, représenté par Eric GUEDJ
21, rue de Téhéran
75008 Paris

Début de renouvellement de mandat : nommé par l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2008.

Fin de mandat : mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Commissaires aux comptes suppléants :

PRESENCE AUDIT ET CONSEIL
12, rue d'Astorg
75008 Paris

Début de renouvellement de mandat : nommé par l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2008.
Fin de mandat : mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

BEAS
7-9 Villa Houssay
92200 Neuilly-sur-Seine

Début de mandat : nommé par l'assemblée générale ordinaire du 25 juin 2010.
Fin de mandat : mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

1.5. FACTEURS DE RISQUE

La société a effectué une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs. Elle considère qu'il n'y a aucun autre risque significatif hormis ceux présentés.

1.5.1. Risques liés à l'évolution des effectifs

La réussite future du groupe dépend, dans une large mesure, de sa capacité à recruter, former et fidéliser des professionnels disposant de fortes compétences techniques dans les différents niveaux d'expérience requis par son activité.

Toute difficulté dans le recrutement, la formation ou la fidélisation d'un nombre suffisant de salariés qualifiés, pourrait donc freiner la croissance du groupe. Les professionnels très qualifiés sont rares, la crise économique n'encourage pas la mobilité. Le groupe pourrait donc rencontrer des difficultés à recruter le nombre souhaité de salariés qualifiés afin d'assurer son plan de développement.

La valeur du groupe, sa capacité d'innovation, sa croissance et ses résultats reposent essentiellement sur les compétences de ses collaborateurs en général, et les collaborateurs clés en particulier.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des effectifs depuis le 31 décembre 2010 :

	Au 30/06/2013	Au 31/12/2012	Au 31/12/2011	Au 31/12/2010
Nombre de collaborateurs	1 507	968	899	685

1.5.2. Capacité à fidéliser les collaborateurs

La fidélité est un élément clé de la croissance du groupe. Or, aujourd'hui dans le domaine des nouvelles technologies, on constate le plus souvent un déficit des offres par rapport à la demande en ressources humaines. Le groupe a mis en place une politique de ressources humaines qui vise à fidéliser les collaborateurs et à en faciliter le recrutement.

Ainsi, le groupe a développé une culture d'entreprise forte et mis en place une politique de fidélisation comprenant :

- une politique de gestion des ressources humaines dynamique ;
- une politique de rémunération motivante et adaptée aux conditions de marché ;
- des locaux offrant un cadre de travail agréable ;
- une politique de formation permanente.

Ces atouts doivent permettre de procéder aux embauches nécessaires à la réalisation du plan de développement et contribuer à limiter le taux de turnover.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du taux de turnover depuis le 31 décembre 2010 :

	Au 31/12/2012	Au 31/12/2011	Au 31/12/2010
Taux de turnover UMANIS SSII (activités business intelligence, consulting et CRO)	31%	32%	27%
Taux de turnover UMS (activité centres d'appel)	16%	18%	19%

1.5.3. Risques liés au marché

La conjoncture économique et financière reste tendue, le marché volatile et les grands donneurs d'ordre ont pour priorité de maîtriser l'ensemble de leurs coûts dont ceux liés à l'externalisation des prestations de services. Ainsi, pour préserver sa compétitivité sur son marché et sa rentabilité, UMANIS doit non seulement préserver son niveau d'activité mais surtout optimiser la productivité et l'efficacité de toutes ses ressources, qu'elles soient humaines, matérielles ou informatiques.

Le groupe est donc engagé dans une logique de rationalisation et d'amélioration en continu de ses processus métiers afin d'améliorer son efficacité opérationnelle au jour le jour. UMANIS a donc mis en place des outils pour améliorer son efficacité au quotidien que ce soit au niveau du contrôle de gestion (EZ Jest), du recrutement (CvTracker), de l'affectation des ressources (Affect), de la gestion des projets pour le compte des clients (APMS) ou du suivi de l'efficacité commerciale et de la relation clients (E-Deal).

1.5.4. Risques liés à la technologie

Le groupe maîtrise toutes les technologies de référence sur ses marchés et a par ailleurs noué des partenariats stratégiques avec les principaux éditeurs sur ses domaines de compétences afin de préserver, entre autres, son avance technologique sur les nouveaux produits. Les dirigeants d'UMANIS n'ont pas connaissance de l'existence de techniques émergentes susceptibles de remettre en cause l'utilisation de ces technologies et donc leur mise en œuvre dans les entreprises clientes.

Au contraire, il est à noter que les technologies utilisées aujourd'hui dans les systèmes d'information des grands comptes sont matures, standardisées et tendent à toujours plus d'interopérabilité. On assiste davantage à une déflation des technologies en présence plutôt qu'à l'apparition de nouvelles car les entreprises cherchent à rationaliser leurs systèmes d'information dans une logique de maintenabilité accrue et de réduction de leur consommation de ressources. Cependant, le service marketing suit avec attention l'arrivée de nouveaux acteurs sur le marché ou d'avancées technologiques qui auraient un impact sur ses prestations de services.

1.5.5. Risques juridiques

Le groupe n'est pas soumis à une réglementation ou convention fiscale particulière. Les contraintes de confidentialité auxquelles sont soumises les sociétés du groupe sont celles habituellement rencontrées dans le cadre des relations normales de travail.

1.5.6. Propriété intellectuelle

La marque UMANIS est propriété de la société et a été déposée pour la France en 2000.

Le groupe s'appuie sur des droits de propriété intellectuelle qui sont le support de son savoir-faire technologique et de son identité commerciale. Il est donc très important pour la société de s'assurer une protection juridique efficace. Les codes source des logiciels conçus et développés par la société pour son compte propre sont déposés auprès de l'Agence pour la Protection des Programmes (APP). Ces brevets ont été déposés, délivrés ou sont en cours d'examen en France et/ou à l'étranger. Enfin, la société est titulaire de noms de domaine parmi lesquels umanis.com, umanis.fr, umanis.net et umanis.org.

1.5.7. Dépendances éventuelles

Néant

1.5.8. Partenariats

Le groupe a conclu des alliances stratégiques avec les éditeurs qui font aujourd'hui référence sur ses marchés ou ceux que le groupe juge à forte valeur ajoutée pour ses clients. Le groupe a donc une politique de certification

systématique de ses consultants, des formations techniques régulières de ses équipes par les éditeurs et des pôles d'expertises IT dédiés afin de garantir un fort niveau de compétences à ses clients. Le groupe bénéficie ainsi de support technique de haut niveau ainsi qu'un accès direct et privilégié au plus haut niveau d'expertise des éditeurs partenaires. Le groupe propose également des prestations connexes à ses compétences en ingénierie, à savoir la revente et la maintenance des solutions éditeurs partenaires.

UMANIS est partenaire de SAP, IBM, Oracle, Microsoft et SAS qui couvrent à eux cinq la quasi-totalité de la base technologique installée chez les grands donneurs d'ordre.

Le groupe est également partenaire d'éditeurs plus spécialisés tels qu'entre-autres :

- Informatica, Microstrategy, Qlikview, Biboard, Talend, Cegid, Kognitio, Report One et Anaplan pour la partie business intelligence ;
- Unica, Nice et E-Deal pour la partie CRM ;
- Allshare, Excentive pour la partie RH ;
- Open ERP pour la partie ERP.

1.5.9. Actifs nécessaires à l'exploitation

A ce jour, la société et son groupe possèdent tous les actifs nécessaires à son exploitation. Seul le fonds de commerce de la société UMANIS est nanti au profit des banques prêteuses dans le cadre du financement accordé à UMANIS pour l'acquisition du groupe AURA.

1.5.10. Assurances

Depuis le 1^{er} janvier 2010, la politique de gestion des risques de la société et de son groupe est gérée en collaboration avec deux courtiers d'assurance, AXA France IARD et Conseils & Risques Financiers pour la France, afin d'avoir une politique de couverture adaptée à son activité. La société a souscrit à ce jour diverses polices d'assurances couvrant principalement les risques suivants :

- Un contrat d'assurance multirisque pour les bureaux qui couvre les cas d'incendie, dégât des eaux et bris de glace, vandalisme, attentats... avec franchise ;
- Une assurance en responsabilité civile professionnelle et exploitation tous dommages confondus de 8.000.000 € par an et par sinistre (dont dommages matériels et immatériels consécutifs : 1.500.000 € avec une franchise de 1.000 € ; dommages immatériels non consécutifs : 3.000.000 € avec une franchise de 40.000 €) ;
- Un contrat couvrant la responsabilité des dirigeants de droit et de fait a été renouvelé.

Tous les risques significatifs connus à ce jour font l'objet d'une convention d'assurance.

1.5.11. Risques liés à la concurrence

Le groupe est positionné sur des marchés très concurrentiels et se retrouve en compétition avec des sociétés françaises comme internationales. De plus, sa forte pénétration des grands comptes et son positionnement multi-spécialiste le place en position frontale face aux plus importantes sociétés de services généralistes mondiales comme des acteurs de taille similaires aux domaines de compétences spécialisés.

Le groupe se doit de rester compétitif vis-à-vis de ses concurrents actuels ou futurs afin de préserver ses activités, son résultat d'exploitation et sa situation financière. Le groupe ne peut garantir qu'il sera en mesure de rester compétitif vis-à-vis de ses concurrents actuels ou futurs.

1.5.12. Nouveaux entrants sur le marché

Le marché des sociétés de services en France est particulièrement atomisé. UMANIS fait partie du Top 50 et des entreprises leader sur son plus fort domaine d'expertise, la business intelligence (source PAC et IDC). Il est à noter que ce marché est en phase de consolidation et voit donc apparaître des sociétés de taille considérable et, à contrario, de petites sociétés de services à la pérennité fragile souvent contraintes à la sous-traitance d'entreprises plus importantes référencées par les grands donneurs d'ordre.

La principale barrière à l'entrée sur le marché est constituée par le montant des investissements humains qu'un nouvel intervenant qui souhaiterait, ex-nihilo, pénétrer ce marché devrait consentir.

Premièrement, la mise en œuvre d'une offre décisionnelle pour les entreprises nécessite une expérience et des

compétences qui couvrent l'ensemble des métiers de l'entreprise : ressources humaines, finances/cdg, marketing, commercial, achats, gestion du risque, pilotage des systèmes d'information. Au-delà de problématiques fonctionnelles, la mise en œuvre des solutions répond également aux spécificités des secteurs d'activité tels que les télécoms, l'industrie, la distribution, la banque, l'assurance, l'industrie pharmaceutique, le secteur public et les services. La mise en œuvre d'un tel pilotage des performances des entreprises est un projet stratégique qui a pour finalité d'optimiser ses processus, ses coûts et sa réactivité opérationnelle. Il est donc généralement confié à un prestataire très expérimenté. Le groupe, créée en 1990, fait partie des plus importantes sociétés opérant dans le secteur de business intelligence (BI) et du CRM en France.

La deuxième barrière à l'entrée sur le marché est constituée par la capacité à affecter à un projet un nombre suffisant de consultants expérimentés et encadrés. UMANIS, depuis plus de 20 ans, a élaboré un processus de recrutement et d'encadrement des consultants permettant une intégration rapide parmi les salariés du groupe.

La troisième barrière à l'entrée sur ce marché, est constituée par la stratégie d'alliances que peut nouer une entreprise comme UMANIS avec les principaux éditeurs de logiciels du marché qui demandent notamment un investissement important en terme d'avant-vente, de formation et de certifications des consultants que peuvent difficilement consentir de nouveaux entrants. De plus, les éditeurs tendent à réduire drastiquement le nombre des sociétés de services partenaires qui se résume aujourd'hui à 4 généralistes et 4 spécialistes dont le groupe UMANIS fait partie.

1.5.13. Risques liés aux acquisitions futures et leur intégration

La société n'exclut pas de procéder dans le futur à de nouvelles acquisitions de sociétés ou des prises de participation. Le groupe pourrait rencontrer des difficultés à mettre en œuvre sa politique d'acquisition en raison notamment de l'existence d'offres concurrentes sur les sociétés cibles ou de l'évolution du cours de l'action qui pourrait rendre le paiement par échange d'actions moins intéressant. Ces acquisitions pourraient entraîner une dilution de l'actionnariat actuel de la société, un recours à l'endettement financier, des pertes éventuelles ou bien encore la constitution de provisions liées à la nécessité de constater une dépréciation de la valeur des divers actifs acquis. Elles pourraient aussi avoir un impact négatif sur sa rentabilité et celle de ses actionnaires.

En outre, toute acquisition implique un certain nombre de risques liés notamment aux difficultés d'intégration des activités, technologies, produits et des équipes de la société rachetée.

1.5.14. Risques clients

UMANIS a un portefeuille clients large et diversifié ce qui lui a permis de n'être que faiblement confronté à des sorties de missions importantes. Le nombre de clients actifs important et la capacité commerciale du groupe UMANIS a permis d'assurer un repositionnement rapide des consultants ayant subi des arrêts de mission. Les 10 premiers clients du groupe représentent environ 40% du chiffre d'affaires.

1.5.15. Risques fournisseurs

Néant

1.5.16. Risques financiers

Les risques financiers sont les suivants :

- Risques de crédit : Selon la norme IFRS 7, le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Les actifs à court et moyen terme qui pourraient par nature exposer le groupe à une éventuelle concentration du risque de crédit correspondent d'une part aux placements financiers à court terme qui sont essentiellement effectués sur supports monétaires de maturité courte et prennent la forme de valeurs mobilières de placement gérées par des institutions financières bénéficiant d'une bonne notation accordée par des agences de notation reconnues.
- Risque lié aux conditions d'intérêt (swap amortissable) de remboursement du prêt bancaire souscrit auprès du pool bancaire constitué par LCL et Banque Palatine dans le cadre de l'acquisition d'AURA. Le 30 mars 2011, il a été décidé d'échanger les conditions d'intérêt : d'un taux variable (Euribor 3 mois) contre un taux fixe de 2,46%.
- Risque de taux : Le groupe est exposé au risque de variation des taux d'intérêts compte tenu de ses financements à court terme. Toutefois le groupe a mis en place un instrument de couverture de taux pour un montant de 3,5 M d'euros destiné à contenir toute évolution de l'Euribor 3 mois au-delà de 1,5%. L'impact de l'augmentation de 1% de l'Euribor 3 mois sur les encours supérieurs à 3,5 M d'euros conduirait à une augmentation de la charge financière annuelle de 65 K€. Les financements à moyen

terme obtenus à l'occasion de l'acquisition du groupe AURA ont tous fait l'objet d'une couverture de taux de sorte que le groupe ne soit pas en situation de risque en cas d'augmentation des taux.

- **Risque de change** : Le groupe est exposé à deux types de risques de change, pouvant impacter les états financiers : d'une part, des risques liés à la conversion, pour les besoins de l'élaboration des comptes consolidés, des comptes en devises des filiales consolidées ayant une devise fonctionnelle différente de l'euro et d'autre part, des risques opérationnels sur les flux d'exploitation non libellés en devises de fonctionnement des entités. Les sociétés facturent quasi exclusivement dans leur monnaie fonctionnelle et supportent donc peu le risque de change. De même, l'essentiel des charges afférentes est libellé dans la devise de fonctionnement. En conséquence, le groupe a choisi de ne pas mettre en place de politique de couverture du risque de change.
- **Risque de liquidité** : Le groupe veille à maximiser ses flux de trésorerie d'exploitation afin d'être en mesure de financer les investissements nécessaires à son développement et à sa croissance. Outre les emprunts à moyen terme le groupe a recours à une société d'affacturage pour financer ses créances clients. Par ailleurs Oséo a consenti en mars 2013 au groupe UMANIS un droit de tirage à hauteur de 6,9 M d'euros. Le groupe précise que la dette bancaire liée à l'acquisition du groupe AURA est assortie de covenants vis-à-vis du pool bancaire qui exigent le respect de ratios financiers. La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

1.5.17. Risques et conséquences de l'activité sur l'environnement

La société et ses filiales exercent des activités de prestations intellectuelles qui n'ont pas d'impact direct sur les ressources naturelles et l'environnement. Concernant l'activité « revente de matériels informatiques » de la filiale UMANIS COMPUTER, le recyclage de ces matériels informatiques en fin de vie n'est pas de sa responsabilité dans la mesure où UMANIS COMPUTER n'intervient qu'en qualité de revendeur.

1.5.18. Faits exceptionnels et litiges

Les litiges avec les salariés ayant quitté le groupe et ayant entamé une procédure à son encontre, font l'objet de provisions pour risques. Ces provisions sont calculées sur la base de la meilleure estimation du risque encouru établie par les avocats et/ou juristes du groupe et fondée sur l'expérience acquise.

Le montant des coûts qui seront réellement supportés peut différer sensiblement des montants initialement provisionnés et pourra donc avoir un effet significatif sur les résultats futurs.

Le montant des provisions pour risques relatives aux litiges salariés représente 1 685 milliers d'euros au 30 juin 2013 (à comparer à 223 milliers d'euros au 31 décembre 2012).

Les autres provisions pour risques (800 milliers d'euros au 30 juin 2013) concernent des provisions constituées au titre de litiges d'ordre commercial ou fiscal.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société.

2. MODALITES DE FINANCEMENT ET FRAIS LIES A L'OFFRE

Le coût d'acquisition de 100% des titres visés par l'Offre s'élèvera à un montant maximum de 3.208.352 euros, et se décomposera comme suit :

- 3.098.352 euros consacrés au paiement du prix d'acquisition de 100% des actions visés par l'Offre ; et
- Environ 110.000 euros au titre des honoraires et frais engagés en vue de la réalisation de l'Offre (notamment les honoraires et frais de ses conseillers financiers, commissaires aux comptes et autres consultants, ainsi que les frais de communication et taxes des autorités de marché).

Le financement de l'Offre sera réalisé au moyen de la trésorerie disponible de la société.

2.1. INCIDENCE DE L'OPERATION SUR L'ACTIONNARIAT

Au 25 novembre 2013, le capital d'UMANIS est divisé en 2.278.205 actions et 3.496.809 droits de vote. La répartition du capital et des droits de vote à la date du dépôt de l'Offre, sur la base des seules déclarations reçues par UMANIS de franchissement des seuils légaux visés au premier alinéa de l'article L233-7 du Code de commerce, figure à la section 1.2.5 ci-avant.

L'actionnariat évoluerait comme suit, après annulation des actions apportées à l'Offre et auto-détenues dans les hypothèses d'un taux d'apport de 50% ou de 100% par les actionnaires susceptibles d'apporter leurs titres.

➤ **Hypothèse d'un rachat effectif de 50% des actions visées et annulation des 11.742 actions auto-détenues :**

	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote*	% du capital	% du total de droits de vote*
Laurent Piepszownik - PDG	808 971	1 617 942	39,68%	49,67%
SC LP **	75 554	151 108	3,71%	4,64%
(a) Sous total concert Laurent Piepszownik	884 525	1 769 050	43,39%	54,31%
Olivier Poulny - DG	252 498	504 996	12,39%	15,50%
SC OPY ***	100	100	0,00%	0,00%
(b) Sous total concert Olivier Poulny	252 598	505 096	12,39%	15,51%
(a) + (b) Sous total concert Laurent Piepszownik & Olivier Poulny	1 137 123	2 274 146	55,78%	69,82%
Auto-détention	0	0	0,00%	0,00%
Public	901 520	983 101	44,22%	30,18%
Total	2 038 643	3 257 247	100,00%	100,00%

* calculés conformément aux dispositions de l'article 223-11 du Règlement général de l'AMF

** SC LP : société civile contrôlée par Laurent PIEPSZOWNIK

*** SC OPY : société civile contrôlée par Olivier POULIGNY

➤ **Hypothèse d'un rachat effectif de 100% des actions visées et annulation des 11.742 actions auto-détenues :**

	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote*	% du capital	% du total de droits de vote*
Laurent Piepszownik - PDG	808 971	1 617 942	44,67%	53,41%
SC LP **	75 554	151 108	4,17%	4,99%
(a) Sous total concert Laurent Piepszownik	884 525	1 769 050	48,85%	58,40%
Olivier Poulny - DG	252 498	504 996	13,94%	16,67%
SC OPY ***	100	100	0,01%	0,00%
(b) Sous total concert Olivier Poulny	252 598	505 096	13,95%	16,67%
(a) + (b) Sous total concert Laurent Piepszownik & Olivier Poulny	1 137 123	2 274 146	62,80%	75,07%
Auto-détention	0	0	0,00%	0,00%
Public	673 700	755 281	37,20%	24,93%
Total	1 810 823	3 029 427	100,00%	100,00%

* calculés conformément aux dispositions de l'article 223-11 du Règlement général de l'AMF

** SC LP : société civile contrôlée par Laurent PIEPSZOWNIK

*** SC OPY : société civile contrôlée par Olivier POULIGNY

2.2. INCIDENCE DE L'OPERATION SUR LES COMPTES D'UMANIS

Les calculs de l'incidence de l'Offre sur les capitaux propres et les résultats consolidés d'UMANIS ont été effectués, à titre indicatif, à partir des agrégats consolidés d'UMANIS au 30 juin 2013, sur la base de l'hypothèse suivante :

- Nombre d'actions de 2.435.805 (hors actions auto-détenues et sur une base diluée) ;
- Rachat de 455.640 actions (soit l'intégralité des actions visées par l'Offre) au prix de 6,80 euros par action, soit un montant de 3.098.352 euros (hors frais), puis annulation des actions rachetées ;
- Les frais liés à l'opération sont estimés à 110 K euros. Ils viennent minorer les capitaux propres part du groupe « après rachat et annulation » ;
- L'incidence théorique de l'Offre sur les comptes consolidés au 30 juin 2013 aurait été la suivante, après annulation des actions rachetées :

En k€	Au 30/06/2013	
	Avant rachat et annulation	Après rachat et annulation
Nombre d'actions (hors auto-détention et sur une base diluée)	2.435.805	1.980.165
Capitaux propres part du groupe	19.757	16.659
Résultat net part du groupe	7	-103
Capitaux propres par action (€)	8,111	8,413
Résultat net par action (€)	0,003	-0,052

2.3. INCIDENCE DE L'OPERATION SUR LA CAPITALISATION BOURSIERE

Sur la base du cours de clôture de l'action UMANIS au 25 novembre 2013 de 6,18 euros, la capitalisation boursière s'élevait à 14,1 M euros, le capital d'UMANIS étant représenté par 2.278.205 actions.

A l'issue de l'Offre, dans l'hypothèse où la totalité des actions visées seraient apportées à l'Offre puis annulées au même titre que les 11.742 actions auto-détenues, le nombre d'actions d'UMANIS serait de 1.810.823 et la capitalisation boursière d'UMANIS sur la base du cours de clôture au 25 novembre 2013 de 6,18 euros s'élèverait à 11,2 M euros.

3. ENGAGEMENTS D'APPORTS A L'OFFRE

A la date du dépôt du projet d'Offre :

Monsieur Laurent PIEPSZOWNIK détient directement 808.971 actions et 1.617.942 droits de vote d'UMANIS et indirectement 75.554 actions et 151.108 droits de vote d'UMANIS au travers de la société SC LP qu'il contrôle soit un total de 884.525 actions et de 1.769.050 droits de vote représentant 38,83% du capital et 50,59% des droits de vote de UMANIS.

Le concert Laurent PIEPSZOWNIK - Olivier POULIGNY détient 1.137.123 actions et 2.274.146 droits de vote représentant 49,91% du capital et 65,03% des droits de vote d'UMANIS.

Les membres du concert ont fait part de leur engagement de ne pas apporter leurs titres à l'Offre.

En cas de succès de l'Offre, la participation en capital de Monsieur Laurent PIEPSZOWNIK et du concert formé par Monsieur Laurent PIEPSZOWNIK et Monsieur Olivier POULIGNY augmenterait de plus de 2% en moins de douze mois consécutifs ce qui les placerait en situation de dépôt obligatoire d'un projet d'offre publique, en application de l'article 234-5 du Règlement général de l'AMF.

Monsieur Laurent PIEPSZOWNIK et le concert formé par Monsieur Laurent PIEPSZOWNIK et Monsieur Olivier POULIGNY ont demandé à l'AMF l'octroi d'une dérogation à l'obligation du dépôt d'un projet d'offre publique sur le fondement de l'article 234-9 6° du Règlement général de l'AMF.

A l'exception de l'engagement décrit ci-dessus, la société n'a connaissance d'aucun autre engagement d'apport ou de non apport à l'Offre.

4. PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

L'assemblée générale du 14 juin 2013 dans sa 9^{ème} résolution « Délégation de pouvoirs au conseil d'administration en vue de l'acquisition par la société de ses propres actions et mettre en œuvre un programme de rachat d'actions » a autorisé la société à opérer sur ses propres actions en vue, entre autre, d'assurer la liquidité du marché de l'action et la régularité des cotations des titres de la société.

5. COMMUNIQUES DE PRESSE DE LA SOCIETE PUBLIES DEPUIS LA PARUTION DE SON RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL SUR LES COMPTES CONSOLIDES AU 30 JUIN 2013



Communiqué de presse

Levallois-Perret, le 14 novembre 2013

**Chiffre d'affaires des 9 premiers mois de 2013
en légère croissance**

Chiffre d'affaires consolidés (K€)	2013 *	2012 **
Premier trimestre	22 202	23 083
Deuxième trimestre	28 660	20 926
Troisième trimestre	30 965	19 720
Total 9 mois	81 827	63 729

* périmètre Umanis + Helice dont Umanis a pris le contrôle fin avril 2013.

** périmètre Umanis seul

Umanis annonce que le chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre s'établit à 30,9 millions d'euros, en croissance organique de 3,1% à périmètre comparable (Umanis + Helice dont Umanis a pris le contrôle fin avril 2013). Pour rappel, il était de 19,7 millions d'euros en 2012 (hausse de 57% par rapport au chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre à périmètre non comparable).

Le chiffre d'affaires des neuf premiers mois de l'année atteint 81,8 millions d'euros, en croissance organique de 2,3% à périmètre comparable. Pour rappel, il était de 63,7 millions d'euros en 2012 (hausse de 28,4% par rapport au chiffre d'affaires des neuf premiers mois à périmètre non comparable).

Le marché des services informatiques reste très tendu en France et particulièrement concurrentiel avec une perspective de poursuite de la forte pression sur les prix actuellement observée. Umanis compte cependant sur le dynamisme de ses offres innovantes en Business Intelligence et son avance industrielle en centres de services toutes technologies.

Ainsi, la société reste concentrée sur le maintien de ses marges qui passera par la bonne exécution du plan de retour au profit de la société Hélice qui devrait avoir lieu en cours d'exercice 2014.

Créée en 1990, Le Groupe Umanis est une société de conseil et d'ingénierie de 1600 collaborateurs spécialisée en Business Intelligence pour son activité historique, en Gestion de la Relation Client, en Web&IT et en Infrastructures & Production. Umanis accompagne ses clients sur la globalité de leurs projets informatiques (conseil, développement, intégration, tierce maintenance applicative, infogérance et formation) selon plusieurs modes d'intervention : la prestation sur site, le forfait, en centres de services et en mode SaaS. Reconnu pour son expertise technique comme fonctionnelle, le Groupe Umanis est partenaire stratégique des plus grands éditeurs de logiciels du marché. Depuis décembre 1998, Umanis est coté sur le marché Eurolist Compartiment C d'Euronext Paris (Code ISIN FR0010949388).

Levallois-Perret, le vendredi 30 aout 2013

Communiqué de presse

UMANIS SA
Communiqué de projet de transfert de la cotation des titres sur
NYSE Alternext

Les actionnaires de la société UMANIS sont convoqués en Assemblée Générale Mixte le lundi 2 septembre 2013 à 9 heures, au siège social de la société. A l'occasion de cette Assemblée Générale, UMANIS soumettra à ses actionnaires, par la 1^{ère} résolution, un projet de transfert de la cotation de ses titres sur le marché NYSE Alternext à Paris. Cette résolution permettrait à UMANIS d'être coté sur un marché plus adapté à la taille de l'entreprise et d'alléger les obligations réglementaires et les coûts induits par la cotation sur un marché réglementé.

Conformément à la réglementation en vigueur, UMANIS souhaite attirer l'attention de ses actionnaires sur les conséquences possibles d'un tel transfert :

- En termes de protection des actionnaires minoritaires :
 - la protection des actionnaires minoritaires, en cas de changement de contrôle, sera assurée sur NYSE Alternext par le mécanisme de l'offre publique en cas de franchissement, direct ou indirect, seul ou de concert, du seuil de 50% du capital ou des droits de vote ;
 - par ailleurs, les sociétés cotées sur NYSE Alternext ne doivent communiquer au marché, en terme d'évolution de l'actionnariat, que les franchissements de seuils (à la hausse ou à la baisse), de 50% et 95% du capital ou des droits de vote ;
 - cependant, conformément aux dispositions légales, UMANIS restera soumis, pendant une durée de 3 ans à compter de sa radiation de NYSE Euronext, au régime des offres publiques obligatoires et au maintien des obligations d'information relatives aux franchissements de seuil et de déclarations d'intention telles qu'applicables pour les sociétés cotées sur NYSE Euronext.
- En matière d'information financière périodique, des obligations allégées en termes d'information financière, parmi celles-ci, et sans en prétendre à l'exhaustivité :
 - dispense de communication en matière d'informations financières trimestrielles. UMANIS s'engage néanmoins à publier ses chiffres d'affaires

A propos d'Umanis – www.groupeumanis.com

Créée en 1990, Umanis est une société de conseil et d'ingénierie de 1000 collaborateurs spécialisée en Business Intelligence pour plus de 60% de son activité, en Gestion de la Relation Client, en Web/IT et en Infrastructures Informatiques. Umanis accompagne ses clients grands comptes sur la globalité de leurs projets informatiques (conseil, développement, intégration, tierce maintenance applicative, infogérance et formation) selon plusieurs modes d'intervention : la prestation sur site, le forfait, en centre de services partagés et en mode SaaS. Reconnu pour son expertise technique comme fonctionnelle, le Groupe Umanis est partenaire stratégique des plus grands éditeurs de logiciels du marché. Depuis décembre 1998, Umanis est coté sur le marché Eurolist Compartiment C d'Euronext Paris (Code ISIN FR0010949388).

trimestriels non audités dans un délai de 45 jours suivant la clôture de chaque trimestre ;

- allongement des délais de publication des comptes semestriels, comprenant un bilan, un compte de résultat et des commentaires sur la période, à 4 mois suivant la clôture du semestre ;
- dispense d'établir un rapport du Président sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise ;
- libre choix en matière de référentiel comptable (français ou IFRS) pour l'établissement des comptes consolidés.

S'agissant d'un marché non réglementé, il pourrait résulter du transfert sur NYSE Alternext une évolution de la liquidité du titre différente de la liquidité constatée depuis le début de la cotation de UMANIS sur NYSE Euronext.

Enfin, dans un souci de transparence vis-à-vis de ses actionnaires, UMANIS entend continuer de délivrer une information précise, sincère et régulière, en portant à la connaissance du public toute information susceptible d'avoir une influence sensible sur le cours et toute information portant sur les opérations de ses dirigeants.

UMANIS communiquera sur le calendrier prévisionnel du transfert ultérieurement, dès lors que les actionnaires auront approuvé cette résolution en Assemblée Générale Mixte et que la décision de transférer les titres aura été adoptée par le Conseil d'administration de la société et accordée par NYSE Euronext.

L'avis de convocation des actionnaires a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 16 août 2013.

Ces documents sont disponibles sur demande au siège de la société ainsi que sur le site Internet de la société à l'adresse suivante : www.umanis.com

A propos d'Umanis – www.groupeumanis.com

Créée en 1990, Umanis est une société de conseil et d'ingénierie de 1000 collaborateurs spécialisée en Business Intelligence pour plus de 60% de son activité, en Gestion de la Relation Client, en Web/IT et en Infrastructures Informatiques. Umanis accompagne ses clients grands comptes sur la globalité de leurs projets informatiques (conseil, développement, intégration, tierce maintenance applicative, infogérance et formation) selon plusieurs modes d'intervention : la prestation sur site, le forfait, en centre de services partagés et en mode SaaS. Reconnu pour son expertise technique comme fonctionnelle, le Groupe Umanis est partenaire stratégique des plus grands éditeurs de logiciels du marché. Depuis décembre 1998, Umanis est coté sur le marché Eurolist Compartiment C d'Euronext Paris (Code ISIN FR0010949388).

6. ATTESTATION DES PERSONNES RESPONSABLES DE L'INFORMATION RELATIVE A UMANIS

« J'atteste que le présent document, qui a été déposé le 10 décembre 2013 auprès de l'Autorité des marchés financiers et qui sera diffusé le 11 décembre 2013, soit au plus tard la veille de l'ouverture de l'Offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par l'instruction 2006-07 du 25 juillet 2006 de l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de l'offre publique de rachat initiée par UMANIS sur ses propres actions. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Fait à Levallois-Perret,
Le 10 décembre 2013

UMANIS
M. Laurent PIEPSZOWNIK
Président Directeur Général